

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme FROGNEUX - DESAUSOI demeurant Avenue Marie de Hongrie 133 à 1083 Ganshoren.

Le terrain concerné est situé Rue du Saffetiau, sn à 1301 Bierges et cadastré division 3, section C n°168E.

La demande consiste à la construction d'une habitation unifamiliale, celle-ci se présente comme suit :

- Gabarit R+1+T, emprise de 115 m² (dans la zone d'implantation), front de bâtisse à 10,5 m du trottoir ;
- Toiture à 2 versants parallèle à la voirie, tuiles gris foncé, hauteur au faîte 8,74 m, hauteur sous corniche 5,25 m. ;
- Élévations en briques de ton rouge-brun, partiellement en façade arrière et latérale gauche, bardage horizontal cèdre naturel et panneau gris foncé ;
- Modification du relief du sol pour l'aménagement d'une zone de recul pour 3 véhicules en gravier et d'un accès latéral pédestre en façade latérale droite (+ murs de soutènement + auvent latéral 8 m² toiture plate), pour l'aménagement d'une terrasse de 13,75 m² (façade latérale gauche) et d'une 2ème de 21 m² (façade arrière) ;
- Récupération des eaux de ruissellement via une citerne de 10.000 L + drains de dispersion (zone de jardin).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts au permis d'urbanisation sont :

- L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale (ici, sporadiquement, des baies ont une dominante horizontale) ;
- La hauteur sous gouttière sera comprise entre 3,5 et 5 m (ici, 5,25 m) ;
- Les matériaux d'élévations seront exécutés en briques (ici, briques + bardage bois) ;
- Terrasse de maximum 25 m² (ici, 21 et 13 m² de terrasse) ;
- Modification du relief du sol pour les abords et une zone de jardin à l'arrière de l'habitation.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 8 août au 1^{er} septembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 25 juillet 2025